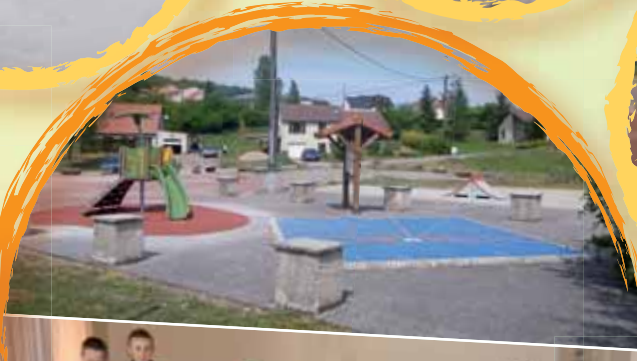


Atton

1^{er} semestre 2011

INFO

N°27



Le Mot du MAIRE



Nous avons mis dans les priorités communales lors du démarrage de notre mandat l'amélioration de l'environnement sous divers angles.

Le village s'attache à soigner son environnement en mettant en place des actions fortes telles la récupération et le traitement des eaux usées, l'accessibilité des bâtiments publics en faveur des personnes à mobilité réduite, l'amélioration du cadre de vie des habitants. Cela crée une vraie dynamique, concrétisée notamment par la création du multi-accueil dans le secteur de la petite enfance.

La commission liée à l'environnement a mis en évidence qu'il existait un gros décalage entre l'omniprésence de la voiture et la possibilité de se promener en toute quiétude ; de nombreux travaux sont terminés : le chemin de Bré qui relie les routes de Morville, Mousson et Nomeny, le chemin pédagogique chemin des Vanottes, l'aire de jeux du Stade qui comprend maintenant outre le multisports, un skate park, un jeu pour petits et surtout une surface importante non utilisable par des engins motorisés.

Le gros investissement dans ce domaine sera le chemin piétonnier entre Atton et Pont-à-Mousson qui verra le jour pour la fin des vacances scolaires d'été.

Au titre des bonnes nouvelles, vous découvrirez dans les pages de ce bulletin municipal consacrées à nos finances 2011, que notre cité a maintenu ses taux, réduit son endettement et surtout mène à bien ses projets par de l'autofinancement et des subventions européennes, régionales et départementales.

Au moment où l'on parle beaucoup d'intercommunalité, le sentiment partagé par tous les membres du conseil municipal est que cette intercommunalité doit trouver son équilibre et sa pertinence dans la proximité du territoire permettant à chacune des communes la composant d'avoir une existence propre et une gestion dans nombre de domaines.

Les membres du conseil municipal travaillent avec la volonté d'être à votre écoute... pour toujours mieux vivre à ATTON..

Le Maire d'ATTON

Gérard LIGER

Sommaire

Mot du Maire	P.2
Délibérations du Conseil Municipal	P.3-7
Budget 2011	P.8-9
Familles Rurales - Association d'Atton	P.10
Manifestations ponctuelles	P.11-14
Activités régulières	P.14-16
Manifestations à venir	P.17-18
CCAS	P.19
Comité des Fêtes	P.19
Vie de la Commune	P.20-23
OPAH	P.24

Ont participé à la réalisation de ce bulletin :

Directeur de la publication : Gérard LIGER

Pilotage de la publication : Patrick MAHAUT

Rédaction, photos, relecture :
D. JACQUEMIN, P. GROSGEORGE,
M. GUERZONI, E. MARCHAL,
P. MORIN, T. ROUYER, N. MOTTON

Secrétariat : A. HANRIOT

Conception, mise en page, impression :
A2DV Numérique 03 82 82 53 10

Diffusion : Mairie d'ATTON.

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 02 décembre 2010

Création d'un chemin piétonnier entre Atton et Pont-à-Mousson

Demandes de subvention conseil général et conseil régional

Suite à la délibération en date du 20/09/2010 par laquelle nous avons délibéré favorablement sur ce projet, des contraintes techniques supplémentaires ont engendré des modifications par rapport au tracé initial. Ces modifications corrigent le coût de l'opération pour le porter à 142 621,14 € HT, se décomposant comme suit :

- honoraires phase étude : 3 980 €
- honoraires maîtrise d'œuvre : 3 980 €
- travaux : 134 661,14 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide le dossier proposé par techn conseil
- modifie le budget 2010 en conséquence (pour 3 980 € HT)
- prévoit les crédits au budget 2011 (pour 138 641, 14 € HT)
- sollicite une subvention auprès de conseil régional et du conseil général.

Adopté à l'unanimité

Achat mobilier

Le mandataire judiciaire de la société Prud'Homme a proposé à la commune de céder des meubles de bureau pour un montant TTC de 1 200 €.

La commission travaux a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- accepte l'achat de mobilier de bureau pour un montant de 1 200 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat.

Adopté à l'unanimité

Parcours pédagogique – Dotation de solidarité

Monsieur le Maire propose la mise en place de panneaux informatifs pour le parcours pédagogique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la mise en place de panneaux informatifs pour le parcours pédagogique pour un montant de 2 845 € HT
- prévoit les crédits au BP 2011
- sollicite du conseil général une subvention au titre de la dotation de solidarité
- s'engage à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien
- s'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

Adopté à l'unanimité

Transfert de compétences à la communauté de communes du pays de Pont-à-Mousson – Estimation des charges transférées

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) s'est réunie les 15 et 29 novembre 2010 pour estimer le montant des charges transférées par les communes à la communauté de communes du pays de Pont-à-Mousson. Ces charges concernaient d'une part, et pour toutes les communes, l'adhésion à compter du 1er janvier 2010 de la communauté de communes à la mission locale pour l'emploi du Val de Lorraine et, d'autre part, pour les communes de Blénod et de Jezainville, la régularisation des charges transférées depuis le 1er juillet 2003 au titre de la compétence « culture ». Après délibération, la CLETC propose d'arrêter comme suit le montant des dépenses transférées :

Communes	Montant annuel arrêté (en Euros)			Total annuel
	Mission locale pour l'emploi (avec effet au 01/01/2010)	Bibliothèque (avec effet au 01/07/2003)	Ecole de musique (avec effet au 01/07/2003)	
ATTON	1 014,74			1 014,74
BLENOD	12 028,77	8 013,93	22 500	42 542,70
JEZAINVILLE	1 101,78	2 224,80		3 326,58
MAIDIÈRES	2 844,74			2 844,74
MONTAUVILLE	1 563,53			1 563,53
MORVILLE	132,04			132,04
MOUSSON	201,13			201,13
NORROY	1 339,36			1 339,36
PONT-À-MOUSSON	28 630,05			28 630,05
PORT SUR SEILLE	241,08			241,08
TOTAL ANNUEL	49 097,22	10 238,73	22 500	81 835,95

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- approuve les propositions de la commission locale d'évaluation des transferts de charges pour l'estimation, telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus, des montants des compétences transférées à la communauté de communes du pays de Pont-à-Mousson,
 - approuve l'imputation des sommes correspondantes sur l'attribution de compensation de chaque commune « transférante ».

Adopté à l'unanimité

Appel d'offres entretien des espaces verts

Monsieur le Maire explique qu'un appel d'offres a été lancé pour l'entretien des espaces verts de la commune. La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 15 novembre 2010 pour l'ouverture des plis, a décidé d'accorder le marché à la société Réflexe vert pour 3 ans (2011,2012,2013)

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- accepte l'attribution du marché relatif à l'entretien des espaces verts de la commune à la société Réflexe vert pour un montant de 23 079,21 € TTC / an
 - prévoit les crédits au BP 2011.

Adopté à l'unanimité

Appel d'offres entretien des locaux communaux

Monsieur le Maire explique qu'un appel d'offres a été lancé pour l'entretien des locaux communaux. La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 15 novembre 2010 pour l'ouverture des plis, a décidé d'accorder le marché à la société Loritec pour 3 ans (2011,2012,2013).

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- accepte l'attribution du marché relatif à l'entretien des locaux communaux à la société Loritec pour un montant de 9 414,48 € TTC / an
 - prévoit les crédits au BP 2011

Adopté à l'unanimité

Séance du 24 février 2011

Avenant au bail à ferme de Dominique LEMAIRE

M. LEMAIRE Dominique en tant que personne intéressée, ne prend pas part au vote.
En raison des travaux relatifs à la création des chemins piétonniers de la commune, la commune a dû reprendre une partie des terres louées à M. LEMAIRE Dominique.
En conséquence, Monsieur le Maire propose un avenant au bail à ferme de M. LEMAIRE Dominique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- accepte l'avenant au bail à ferme de M. LEMAIRE Dominique
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité

Enquête publique – Modification PLU Atton

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- accepte de faire procéder à une enquête publique relative à la modification du PLU concernant la zone ZD de la partie Sud de la zone industrielle
 - autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant

Adopté à l'unanimité

Appel d'offres remplacement des menuiseries de la salle Gaston Bart

Monsieur le Maire explique qu'un appel d'offres a été lancé pour le remplacement des menuiseries de la salle Gaston Bart. La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 24 janvier 2011 pour l'ouverture des plis, a décidé d'accorder le marché à la société Tajetti Fermetures.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- accepte l'attribution du marché relatif au remplacement des menuiseries de la salle Gaston Bart à la société Tajetti Fermetures pour un montant de 10 848,92 € TTC
 - prévoit les crédits au BP 2011.

Adopté à l'unanimité

Appel d'offres aménagement de la surface piétonne au Stade

Monsieur le Maire explique qu'un appel d'offres a été lancé pour l'aménagement d'une surface piétonne au Stade. La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 24 janvier 2011 pour l'ouverture des plis, a décidé d'accorder le marché à la société Eurovia.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- accepte l'attribution du marché relatif à l'aménagement d'une surface piétonne au Stade à la société Eurovia pour un montant de 23 907,15 € TTC
 - prévoit les crédits au BP 2011.

Adopté à l'unanimité

Communauté de communes du pays de Pont-à-Mousson – Transfert de la compétence « Prévention de la délinquance »

Les conséquences, comme les causes, de la délinquance concernent l'ensemble des communes membres de la Communauté de communes.
La communauté de communes paraît donc l'échelon le plus adapté pour coordonner, au niveau de l'agglomération, les mesures engagées dans le domaine de la prévention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le transfert à la Communauté de Communes du Pays de Pont A Mousson de la compétence « Prévention de la délinquance », étant précisé que l'intérêt communautaire de cette compétence sera constitué par :

* la définition d'une politique intercommunale de prévention de la délinquance et de sécurité d'intérêt communautaire, en relation avec les communes, et notamment dans le cadre des dispositifs actuels,

* la mise en œuvre, la gestion et le financement d'outils et de moyens concourant à la prévention de la délinquance et à la sécurité, dès lors qu'ils intéressent plusieurs communes membres de la Communauté.

- prend acte de ce que l'attribution de compensation de la commune sera ajustée du montant des charges transférées à ce titre, après avis de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Adopté à l'unanimité

Contrats d'assurance statutaire

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par délibération dû demandé au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Que le centre de gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

- accepte la proposition ci-après du centre de gestion :

Assureur : CNP assurances

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2011

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois

Conditions : assurance pour les agents affiliés à la CNRACL : formule tous risques avec franchise de 10 jours fixes en maladie ordinaires (taux correspondant : 5,30 %)

assurance pour les agents relevant de l'IRCANTEC : formule tous risques avec franchise de 10 jours fixes en maladie ordinaires (taux correspondant : 1,15 %)

- l'assemblée délibérante autorise le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

- le Maire a délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

Adopté à l'unanimité

Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pont-à-Mousson

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pont-à-Mousson.

Adopté à l'unanimité

Création d'un skate park

Suite à une demande des jeunes du village, Monsieur le Maire propose de créer un skate park au Stade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la création d'un skate park pour un montant estimé à 3 992,40 € HT
- prévoit les crédits au BP 2011.

Adopté à l'unanimité

Séance du 18 mars 2011

Compte administratif 2010 – commune et assainissement

Le 1er adjoint présente le compte administratif de l'année 2010 :

COMMUNE

Réalisation de l'exercice

- Résultat reporté	:	90 383,28 €
- Dépenses 2010	:	1 163 707,05 €
- Recettes 2010	:	1 291 165,65 €
- Excédent global de clôture	:	127 458,60 €

ASSAINISSEMENT

- Résultat reporté	:	48 869,89 €
- Dépenses 2010	:	146 773,61 €
- Recettes 2010	:	157 413,99 €
- Excédent global de clôture	:	10 640,38 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif 2010

Adopté à l'unanimité

Affectation de résultats BP commune

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
- constate un excédent de fonctionnement 2010 de **140 911,99 €**
 - Décide d'affecter la totalité de cette somme à l'article 1068 en section d'investissement
 - constate un déficit d'investissement 2010 de 13 453,39 € et un déficit reporté de 432,20 €, soit un déficit de clôture de **13 885,59 €**
 - décide de reporter la totalité de cette somme à l'article 001 résultat d'investissement reporté.

Adopté à l'unanimité

Affectation des résultats BP assainissement

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
- constate un déficit d'exploitation 2010 de 1 019,41 € et un excédent reporté de 7 663,21 €, soit un excédent de clôture de **6 643,80 €**
 - décide de reporter la totalité de cette somme à l'article 002 résultat de fonctionnement reporté
 - constate un excédent d'investissement 2010 de 11 659,79 € et un excédent reporté de 41 206,68 €, soit un excédent de clôture de **52 866,47 €**
 - décide de reporter la totalité de cette somme à l'article 001 résultat d'investissement reporté.

Adopté à l'unanimité

Subventions communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant des subventions pour 2011 :

C.C.A.S.	:	2 000 €
F.C. ATTON	:	2 000 €
Comité des fêtes	:	5 500 €
A.F.R.	:	5 500 €
Club des anciens	:	1 000 €
Cyberatton	:	1 100 €
Assainissement	:	20 000 €

Monsieur Pierre MORIN n'a pas participé au vote en tant que partie prenante pour le FC Atton.

Madame Hélène GUERZONI n'a pas participé au vote en tant que présidente de l'AFR et du club des anciens pour les subventions correspondant à ces deux associations.

Adopté à l'unanimité

Subventions diverses

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir au budget les subventions et cotisations suivantes :

Syndicat crèche	:	6 600 €
Syndicat du 1er cycle	:	650 €
R.P.I. du VAL	:	92 914 €
Gérontologie	:	300 €

Association des maires	:	500 €
Familles rurales fédération	:	5 321 €
ALG don d'organe	:	100 €
SNI	:	150 €
Office du tourisme	:	100 €
Croix rouge	:	200 €

Adopté à l'unanimité

Taux des trois taxes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux des 3 taxes locales pour l'année 2011 :

- Taxe d'habitation	:	7.01 %
- Taxe foncière (bâti)	:	8.89 %
- Taxe foncière (non bâti)	:	18,47 %
- Taxe professionnelle	:	néant (T.P.U.)

Soit un produit global attendu de **188 000 €**.

Adopté à l'unanimité

Budget primitif Commune et assainissement

Le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2011 qui se résume comme suit :

COMMUNE

- Dépenses d'investissement	:	435 047 €
- Recettes d'investissement	:	435 047 €
- Dépenses de fonctionnement	:	460 432 €
- Recettes de fonctionnement	:	460 432 €

ASSAINISSEMENT

- Dépenses d'investissement	:	93 059 €
- Recettes d'investissement	:	93 059 €
- Dépenses d'exploitation	:	110 657 €
- Recettes d'exploitation	:	110 657 €

Adopté à l'unanimité

Communauté de communes du Pays de Pont-à-Mousson – Transfert de la compétence « Relais assistantes maternelles »

La Communauté de Communes du Pays de Pont A Mousson compte plus de 221 assistantes maternelles exerçant leur activité sur son territoire, en complément des modes de garde collectifs existants (crèches, halte-garderies).

La création, au niveau communautaire, d'un « relais assistantes maternelles » permettrait de favoriser :

- l'information sur ce mode de garde,
- la mise en relation des parents avec les assistantes maternelles,
- l'information, le soutien, et la formation des assistantes maternelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu l'intérêt d'harmoniser cette intervention au niveau communautaire :

- approuve le transfert à la Communauté de Communes du Pays de Pont A Mousson de la compétence « Relais assistantes maternelles »
- précise que l'intérêt communautaire de cette compétence sera constitué par « la mise en œuvre, la gestion et le financement d'outils et de moyens permettant de faire fonctionner un relais assistantes maternelles ».

Adopté à l'unanimité

Séance du 31 mai 2011

Accotement stabilisé le long de la RD120 – Travaux supplémentaires

Lors de la visite de la commission travaux du jeudi 26 mai et suite à des sondages, il est apparu nécessaire de procéder au busage sur une partie de l'accotement stabilisé, non prévu au devis initial retenu par la commission d'appel d'offres pour 109 638,81 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le détail estimatif des travaux complémentaires pour un montant de 13 022,54 € HT.

Le total des devis ainsi présentés par la société Eurovia se monte à 122 661,35 € HT pour un montant estimé par le bureau d'études à 142 621 € HT.

Adopté à l'unanimité

Trottoirs rue du Stade – Subvention Conseil Général

Monsieur le Maire propose la création de trottoirs rue du Stade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la création de trottoirs rue du stade pour un montant de 23 497,50 € HT ainsi que les frais d'étude pour un montant de 1 050 € HT
- prévoit les crédits au BP 2012
- confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution
- sollicite du conseil général une subvention au titre de la dotation communale d'investissement
- s'engage à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien
- s'engage à informer les services départementaux

de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

Adopté à l'unanimité

Lotissement en prolongement de la Fraisière

Monsieur le Maire présente une esquisse d'un nouveau lotissement en prolongement de celui actuel dit « La Fraisière ». Ce nouveau lotissement sera réalisé en deux tranches, une première tranche ne comprenant pas le terrain des héritiers Lerbier, une deuxième tranche après le règlement de l'indivision de cet héritage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- approuve le principe de la création de ce nouveau lotissement.

Adopté à : 9 voix pour et 6 voix contre

Baptême du site bordant le stade

Les travaux de mise en valeur du site bordant le Stade d'Atton sont terminés. L'inauguration aura lieu le 02 juillet 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- décide de lui donner un nom précis de manière à l'inscrire dorénavant dans les plans liés au village
- le nom retenu est « Espace loisirs du Paquis ».

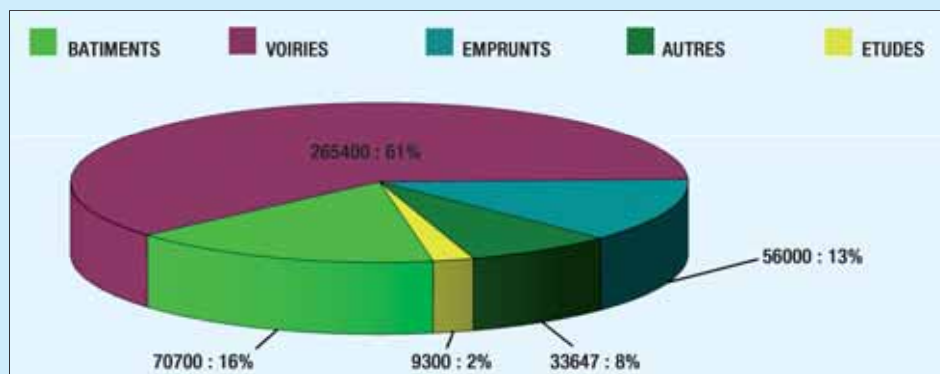
Adopté à l'unanimité

BUDGET

2011

Budget prévisionnel 2011

INVESTISSEMENTS DEPENSES 435 047 €



VOIRIE : Jeux terrain de foot (10 000 €), WC public (2 700 €), Chemin des Vanottes (12 000 €), Chemin entre Atton et P.A.M. (171 000 €), Chemin rue de Nomeny (1 000 €), Skate Park (10 000 €), Busage rue du Stade (15 000 €), Retournement barrière (1 700 €), Surface piétonne stade (25 000 €), Branchement eau potable stade (1 500 €), Bornes incendies (3 000 €), Parcours pédagogique (3 500 €), Jeux d'enfants (9 000 €).

BATIMENTS : Fenêtres salle polyvalente (12 000 €), Informatique Cyber Atton (2 000 €), Informatique Mairie (1 000 €), Mobilier salle polyvalente (1 000 €), Mobilier Mairie (1 500 €), Chauffe eau salle polyvalente (2 000 €), Toiture logement d'urgence (45 200 €), Façade salle polyvalente (6 000 €).

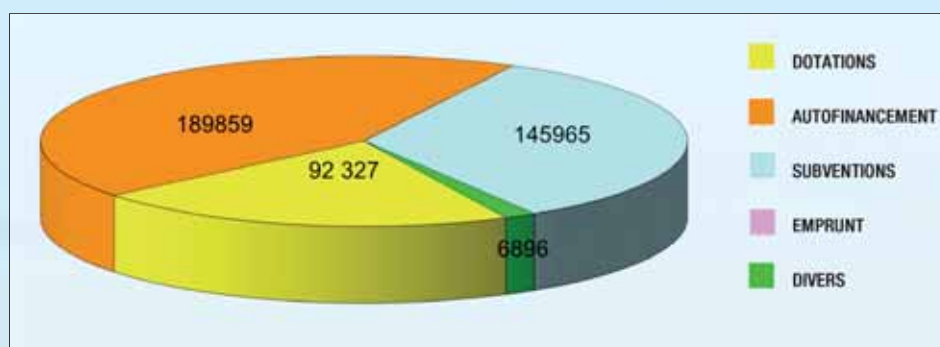
EMPRUNTS: Remboursement du capital (14 000 € + 42 000 €).

AUTRES : Amortissements (4 761 €), dépenses imprévues (15 000 €), Report 2010 (13 886 €).

ETUDE : D'urbanisme (1 800 €), Enfouissement des réseaux (5 000 €), Divers (2 500 €).

Budget prévisionnel 2011

INVESTISSEMENTS RECETTES 435 047 €



DOTATIONS : FCTVA 90 827 € et TLE 1 500 €.

AUTOFINANCEMENT : Excédent de fonctionnement 140 912 € (de 2010) 48 947 € (pour 2011).

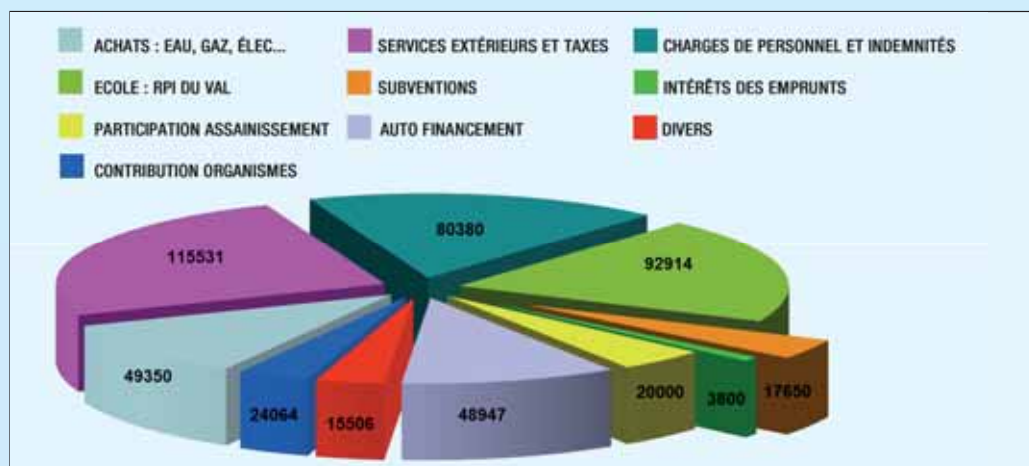
SUBVENTIONS : Etat (R1 GDF) 700 €, Région 61 568 €, Département 62 561 €, Communauté de communes du pays de Pont-à-Mousson 21 106 €.

EMPRUNT : 0 €

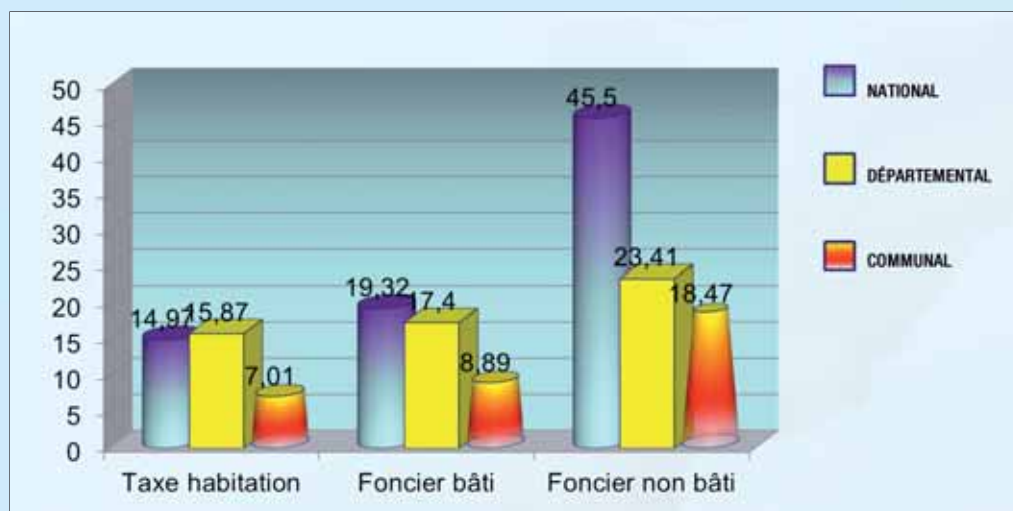
DIVERS : Frais d'étude 4 761 €, Amortissement 2 135 €.

Budget prévisionnel 2011

FONCTIONNEMENT DEPENSES 460 432 €



NIVEAU DES TAXES - ATTON



Le foncier bâti, non bâti et la taxe d'habitation sont perçues par la commune.

Revenu 2011 des 3 taxes en valeur absolue : 189 884 €

Taxe d'habitation : 43 637 €

Taxe foncière (bâti) : 139 395 €

Taxe foncière (non bâti) : 6 852 €

COMMUNE D'ATTON - ETAT DE LA DETTE - 2011

ANNÉE	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Montant de la dette en capital	134 444	111 996	90 205	168 710	185 025	129 025
Total des recettes de fonctionnement de l'année	320 465	337 660	386 375	436 408	557 182	460 432
Pourcentage d'endettement sur recettes de l'année de fonctionnement	41,95%	33,17%	23,30%	38,66%	33,21%	28,02%

FAMILLES RURALES

ASSOCIATION D'ATTON

L'A.F.R. ATTON, c'est votre association "Familles Rurales" locale avec pour vocation principale la mise en place et l'animation d'activités de loisirs pour toute la famille et pour toutes générations.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Présidente : Hélène (dit Mylène) GUERZONI
Vice-présidentes : Agnès GOLAB et Angélique LEMAIRE (multi accueil)
Trésorière : Emilie DORANGE
Trésorière adjointe : Pierrette MORIN
Trésorière : Virginie JOUVE (multi accueil)
Secrétaire : Nadine MOTTON.

Ainsi que les membres : Jérôme BARBELIN, Martine BENOIT, Ghislaine DINÉ, Josseline FONTAINE, Olivier et Sandrine GUEDRA, Jean-Christophe LANNO, Alain PARMENTELAT, José PETTA, Myriam PETITJEAN, Thomas PETITJEAN, Thierry ROUYER et Régis GROSSET (membre coopté).

MEMBRES DU CA



De gauche à droite :

Rang en 1er plan : Sandrine GUEDRA, Thomas PETITJEAN, Agnès GOLAB, Mylène GUERZONI, Angélique LEMAIRE, Emilie DORANGE, Josseline FONTAINE

Rang en 2nd plan : Myriam PETITJEAN, Olivier GUEDRA, Virginie JOUVE, Thierry ROUYER, Alain PARMENTELAT, Nadine MOTTON, Pierrette MORIN, Jean-Christophe LANNO, Régis GROSSET

Que vous soyez nouvel arrivant à ATTON ou pas, la vie du village ne vous laisse pas indifférent, vous voulez faire partie de l'association, laissez vos nom, prénom, adresse et n° téléphone à l'adresse mail suivante : afratton@orange.fr.

Vous pouvez également vous renseigner et prendre contact pour les activités déjà mises en place, sur place auprès des animateurs aux horaires de fonctionnement ou sur le site de la mairie d'Atton (<http://www.atton.eu> - onglet Associations - Familles Rurales), à savoir :

- Le tennis de table pour ados et adultes : les lundis de 20 h 30 à 23 h 00
- Le maintien en forme : les mardis de 20 h 00 à 21 h 30 et jeudis de 20 h 00 à 21 h 00
- Les cours de musique : les mardis à partir de 17 h 00
- Le Club de la "Joie de Vivre" : les jeudis de 14 h 00 à 18 h 00 pour les aînés(es) et retraités(es).
- Le Club informatique "Cyber@atton" :
 - les lundis après-midi de 13 h 30 à 17 h 30 (en 2 groupes)
 - les mercredis de 13 h 00 à 15 h 00
 - les vendredis de 18 h 00 à 20 h 00

COUT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE

22 € par FAMILLE
15 € pour PERSONNE AGEE SEULE, VEUVE ou VEUF

Chaque carte délivrée est assortie d'un reçu fiscal (66 % du coût de la carte en 2011). La période de validité court de Septembre jusqu'à fin de l'année suivante.

Cette carte ouvre droit d'accès à toutes activités proposées par l'association pour vous-même ou la famille accompagnées d'un coût supplémentaire.

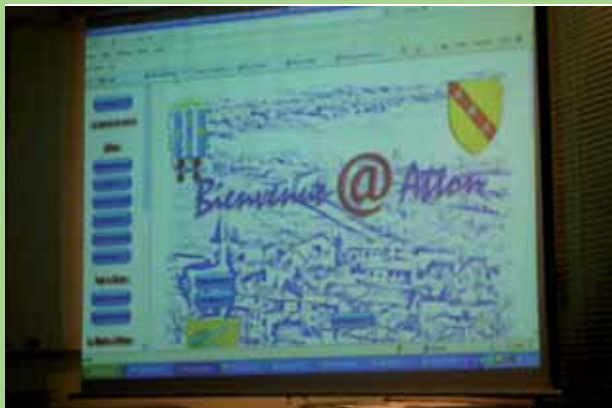
A ce jour, l'association compte **106 adhésions et l'année n'est pas terminée.**

Nous vous remercions de votre participation à nos différentes manifestations et activités.

Nouvelle adresse du site www.atton.eu

Boîte à idées !

En février dernier, www.atton.fr a subi quelques dommages.



Il est resté en travaux pendant plus d'un mois.

Reparti de plus belle avec une nouvelle extension à son nom de domaine tourné vers l'Europe : www.atton.eu, il est animé bénévolement et ouvert à toutes et à tous, prêt à partager (gracieusement) une histoire (ancienne ou présente), ou un fait lié à Atton.

Vous souhaitez faire diffuser une information, une manifestation, une passion...

Une nouvelle page a été dédiée au culte, au RPI. D'autres pages peuvent se rajouter.

Vous pouvez communiquer les annonces des prochaines manifestations sur Atton ou à l'extérieur.

Vous voulez faire connaître votre entreprise ou votre site.

Envoyer vos éléments à atton-site-web@orange.fr.

MANIFESTATIONS PONCTUELLES

VENDREDI 4 FEVRIER **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Mylène GUERZONI préside pour la 2ème fois l'assemblée générale ordinaire de "Familles Rurales Association d'Atton" en présence d'une trentaine de membres et de représentants, de la commune, de la fédération départementale de Familles Rurales, du SIVU Multi accueil et du PEL du Valmon-Atton-Froidmont.

La séance s'est déroulée dans une ambiance détendue avec une présentation claire, nette et précise, agrémentée de projection de diapositives. La santé de l'association est florissante, avec 129 adhérents en 2010, le record de 2006 étant battu de 10%. Les diverses activités régulières font le plein pour la plupart : 45 adhérents (record) pour le maintien

en forme, 25 pour le tennis de table, 27 pour Cyber@tton, les autres se maintenant.

Le multi accueil "Les Ch'attons" est la nouvelle activité et le plat de résistance de l'association. Démarrée le 1er septem-



bre, elle comporte une équipe de 9 salariés, elle arrive au plein avec 20 enfants et elle est gérée par 9 bénévoles de Familles Rurales qui n'ont pas chaumé et Gérard LIGER, maire dans son intervention a remercié lesdits bénévoles pour l'énorme travail fourni et leur dévouement.

L'assemblée décida que la cotisation 2012 restait inchangée, soit 22 € pour la famille, 15 € pour une personne seule.



Après avoir adopté les divers rapports à l'unanimité et à main levée, l'assemblée se termina par le renouvellement du Conseil d'administration. Les membres sortants : Jean-Christophe LANNO, Pierrette MORIN et Nadine MOTTON ont été réélus et 2 nouveaux membres ont été élus, Thomas PETITJEAN et José PETTA, à qui nous leur souhaitons la bienvenue.

La séance se termina par le traditionnel pot de l'amitié.

SAMEDI 12 FEVRIER

LE 20^{ÈME} RENDEZ-VOUS DES AMOUREUX

Depuis une vingtaine d'années, la soirée de la Saint-Valentin organisée par Familles Rurales faisait le plein de la salle Emile-Gallé avec 60 couples. Cette année, une petite baisse s'est fait sentir mais n'a pas empêché nos convives à fêter cet événement. Accueillis dans un décor blanc et chocolat, toujours confectionné par les bénévoles, agrémenté d'un excellent repas préparé par "La Maison des Raviolis" et d'une touche d'ambiance par "DJ David" ont permis à nos Valentines et Valentins de passer une agréable soirée. Sans oublier l'équipe des jeunes qui a été remarquable, dévouée tout au long de cette soirée, merci à eux.



SAMEDI 5 MARS

LA SOIRÉE THÉÂTRE JOUE "LA PERRUQUE ET LE POULET"



Cette année encore, le Théâtre Amateur Delmois nous fait leur 11^{ème} prestation en 12 ans. En 2005 ne pouvant venir, c'est la troupe des « Boutes en scène » de Millery qui vint jouer cette même pièce. Nous remercions notre public d'être venu voir cette représentation. Grâce à l'interprétation plus vraie que nature des comédiens, les amateurs de vaudeville ont passé une excellente soirée, les rates se dilatant et les rires fusant pendant plus de deux heures.



DIMANCHE 3 AVRIL

2^{ÈME} ÉDITION DU NETTOYAGE DE PRINTEMPS AVEC LE PEL

A l'initiative du PEL du Valmon-Atton-Froidmont et pour la deuxième année consécutive, une quinzaine de bénévoles de Familles Rurales ont arpenté les rues du village pour un grand nettoyage de printemps. Gandés et armés de sacs poubelles, en un peu plus de deux heures, les nettoyeurs ont ramené 70 kg de débris divers, tels, paquets de cigarettes, canettes et bouteilles de verre, boîtes métalliques, emballages divers ainsi qu'un enjoliveur de roue et un tube néon.

A midi, les bénévoles ont rejoint ceux des onze autres communes du PEL, au refuge de Soléole pour un apéritif convivial. Les personnes souhaitant passer l'après-midi se sont munis d'un repas tiré du sac afin de participer à diverses activités organisées par Aïcha.



A l'initiative du PEL du Valmon-Atton-Froidmont et pour la deuxième année consécutive, une quinzaine de bénévoles de Familles Rurales ont arpenté les rues du village pour un grand nettoyage de printemps. Gandés et armés de sacs poubelles, en un peu plus de deux heures, les nettoyeurs ont ramené 70 kg de débris divers, tels, paquets de cigarettes, canettes et bouteilles de verre, boîtes métalliques, emballages divers ainsi qu'un enjoliveur de roue et un tube néon.

JEUDI 21 AVRIL

GOÛTER DE PÂQUES AU CLUB "LA JOIE DE VIVRE"



A midi, les bénévoles ont rejoint ceux des onze autres communes du PEL, au refuge de Soléole pour un apéritif convivial. Les personnes souhaitant passer l'après-midi se sont munis d'un repas tiré du sac afin de participer à diverses activités organisées par Aïcha.

LA SEMAINE DU 2 AU 6 MAI ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs "vacances de printemps" de Familles Rurales, a redémarré. Pour cette reprise, 14 enfants inscrits, âgés de 3 ans ½ à 10 ans ½ dont 10 garçons et 4 filles, ont été accueillis et encadrés par la directrice Syndie AMBS et deux animatrices Chloé BASTIEN et Orlane RAGO. Durant cette semaine, les enfants ont pu s'épanouir en se distrayant et en faisant le choix de leurs activités puisque que le thème de la semaine était "fait ce qu'il te plaît". Un grand merci aux animatrices, aux enfants et aux parents. Nous espérons pouvoir renouveler cette manifestation en automne.



ACTIVITES REGULIERES

L'EXCELLENTE SAISON DES PONGISTES

Cette saison de tennis de table va se terminer avec l'arrivée des grandes vacances. Nous avons encore cette année augmenté le nombre de nos pongistes avec 23 inscrits et avec une moyenne de 14 joueurs par soirée. Nous avons même atteint jusqu'à 20 joueurs pour une soirée.

Avec ce temps très estival, quelques pongistes ont troqué la petite balle jaune et leur raquette pour les boules de pétanque. Nous avons débuté les parties de pétanque plus tôt qu'à l'accoutumé. Cela permet de libérer un peu de place aux pongistes et surtout de profiter d'une température plus agréable à l'extérieur que dans la salle surchauffée par l'enthousiasme des joueurs.

Cette année encore, une table a été endommagée lors d'un week-end où la salle était louée. La mairie nous a immédiatement financé pour une nouvelle table. Celle-ci est arrivée début juin et nous n'avons eu que quelques séances pour la rôder. Mais nous aurons tout le loisir d'en profiter la saison prochaine.

Comme l'année dernière, nous allons fêter la fin de saison par un barbecue avec tous les adhérents qui le souhaiteraient.

Bonnes vacances et venez nombreux nous rejoindre dès la rentrée du lundi 5 septembre 2011.



LE MAINTIEN EN FORME

La section "maintien en forme" dispense deux séances hebdomadaires. Celles-ci se déroulent le mardi de 20 h à 21 h pour le fitness, le latino ou l'aérobic et le jeudi de 20 h à 21 h pour le step.

Brevetée des Métiers de la Forme, Caroline KASUNIC anime toujours avec dynamisme et sourire les séances. Les 42 inscrites se prennent au jeu, travaillent dures et dans la bonne humeur. En cours d'année une petite baisse d'effectif s'est fait sentir, particulièrement en hiver. La fréquentation était de 25 personnes le mardi pour le fitness et un peu moins le jeudi pour le step.

Pour respecter la trêve de Noël, les séances ont été suspendues pendant les vacances scolaires de fin d'année.



LES COURS DE GUITARE

Les cours sont dispensés par Alain GREINER, mis à disposition par la MJC "Carrefour des Jeunes du Grand-Valmon" et ont lieu dans la salle polyvalente Gaston Bart.



Chaque mardi, sauf pendant les vacances scolaires, les cours s'échelonnent de 17h00 à 21h00, par séance de 30 minutes par personne et affichent complets.



LE CLUB INFORMATIQUE "CYBERATTON"

CYBER@TTON s'apprête à terminer sa 7ème année accompagnée d'un barbecue prévu le 24 juin au soir.

Que cette saison a permis à chacun d'apprendre et de s'enrichir dans le domaine informatique.

L'association remercie les animateurs bénévoles : Gilbert WENZEL, Eric FEDOR et Olivier GUEDRA ainsi que les adhérents.

La reprise débutera en septembre, la date vous sera communiquée ultérieurement.

Si vous êtes intéressé(e) pour devenir animateur bénévole, merci de nous contacter à cette adresse : aftratton@orange.fr et une rencontre sera prévue.



LE CLUB DE "LA JOIE DE VIVRE"

Le club, présidé par Mylène, compte 11 adhérentes qui se réunissent tous les jeudis de 14 h à 18 h à la salle Gaston-Bart. Les activités principales sont les jeux de cartes et les jeux de société. Ces moments de convivialité sont entrecoupés par un goûter.

Si la galette des rois et l'après-midi loto n'ont pas eu lieu, les anciens ont fait deux sorties restauration à "La Diligence" de Dieulouard.



Le club recherche de nouveaux adhérents, en particulier des hommes, préretraités et retraités seront les bienvenus. Il est prévu, courant octobre, de se réunir lors d'un repas. Une sortie aux Arènes de Metz est prévue **le dimanche 13 novembre 2011**, pour assister au Grand Ballet de Cuba "Havana Tropical". Prix réduit en tarif de groupe 30 € au lieu de 40 € mais un supplément sera demandé pour le transport en bus. Les réservations débutent dès maintenant auprès de Mylène GUERZONI au 03 83 81 36 42.

" DES NOUVELLES DES CH'ATTONS ! PETIT TOUR D'HORIZON "

Le multi accueil " Les Ch'attons " a ouvert ses portes en septembre 2010 et compte actuellement 46 enfants inscrits âgés de 4 mois à 4 ans. Certains enfants viennent régulièrement, occasionnellement ou en accueil d'urgence.

L'agrément est de 20 places (équivalent temps plein). Une demande est en cours pour un agrément de 25 places.

Au quotidien, tout est fait pour accueillir petits et grands et l'équipe pluridisciplinaire s'investit pleinement.



Les enfants ont toujours été acceptés dans de bonnes conditions, malgré certains départs de personnels.

L'épanouissement de l'enfant passe par un sentiment de sécurité et un environnement qui suscite sa curiosité.

Des activités et des projets se sont mis en place :

- en juin : il est prévu une 2ème sortie en bus à la médiathèque communautaire (lecture d'un conte, emprunt de livres de jeunesse, ...)
- en cette période de printemps, les enfants s'initient au jardinage (plantation et suivi de plants de coloquintes et de potirons). Au moment de la récolte des potirons, lors d'une future activité "cuisine", les « Ch'attons » feront et goûteront la soupe !!!

L'équipe éducative, elle se veut disponible et à l'écoute des parents pour construire une véritable relation de confiance.

LES MANIFESTATIONS À VENIR

PROCHAIN "ACCUEIL DE LOISIRS" pour les enfants scolarisés de 3 à 11 ans ouvrira ses portes **du 4 au 29 juillet** dans la salle polyvalente Emile GALLÉ, les locaux du périscolaire et la cour de l'école maternelle.

Horaires : Du LUNDI au VENDREDI de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 avec la possibilité d'une restauration sur place le midi et, pour tous, un goûter en après-midi.

Un accueil est possible de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00, tarifé à 1 € l'heure.

Equipe d'animation : Dirigée par Syndie AMBS, elle se composera de 4 à 5 animateurs titulaires ou stagiaires BAFA.

Thème du mois : " **L'AFRIQUE** "

AU PROGRAMME :

- Sorties piscine : MARDIS 5 – 12 – 19 et 26 juillet
- Sorties à la journée : VENDREDIS 8 – 22 et 29 juillet avec repas pique-nique traiteur avec supplément de participation
- Goûter de fin de centre : JEUDI 28 juillet

LE PROJET ÉDUCATIF DE L'ASSOCIATION :

- Amener l'enfant à découvrir des pratiques d'activités éducatives et ludiques (travaux manuels, observation de l'environnement, sport) variées en intérieur et extérieur des locaux.
- Respect des temps calmes, dont sieste pour les plus petits.
- Favoriser la tolérance, l'expression et la solidarité en équipes, la reconnaissance de la diversité et de la complémentarité.
- Permettre à l'enfant de développer son esprit d'initiative et de valoriser son comportement participatif.

LA TARIFICATION :

La carte 2011 d'adhérent FAMILLES RURALES est obligatoire. Les familles non adhérentes peuvent se la procurer sur place : 22 € la carte familiale.

La CAF impose aux organisateurs l'accueil de loisirs de moduler ses tarifs en fonctions des ressources financières des familles et limite l'aide accordée aux familles en plafonnant la dotation attribuée aux organisateurs.

LES ENFANTS SONT ACCUEILLIS A LA SEMAINE COMPLETE

	Régime Général QF* < 800 €		Régime Général QF* > 800 €		Autres régimes	
	CAF PS = 0,48 € / h ATL = 3,78 € / j		CAF PS = 0,48 € / h		Voir avec son organisme d'allocation	
	Journée	<i>Semaine à 5 jours</i>	Journée	<i>Semaine à 5 jours</i>	Journée	<i>Semaine à 5 jours</i>
<i>Avec repas 8 heures</i>	8,58 €	42,90 €	12,36 €	61,80 €	16,20 €	81 €
<i>Sans repas 6 heures</i>	5,54 €	27,70 €	9,32 €	46,60 €	12,20 €	61 €

Les participations CAF (Prestation de Service et Aide aux Temps Libres) sont immédiatement déduites aux bénéficiaires sur justification. Les chèques vacances sont acceptés.

Des fiches d'inscription sont disponibles auprès de :

- Syndie AMBS ou Emmanuelle PRUD'HOMME (RPI ou périscolaire d'ATTON)
- Secrétariat de Mairie d'ATTON : Tél. : 03 83 82 11 72
- Contact de l'association : afratton@orange.fr ou sur le site (<http://www.atton.eu> - onglet Associations - Familles Rurales).

16ème BROCANTE-VIDE GRENIERS DE LA FETE PATRONALE A ATTON : le dimanche 28 août

L'AFR ATTON et tous ses bénévoles répondront présents dès les premières lueurs du jour.

SUR PLACE :

- Dès 8h00 : vente de viennoiseries et boissons chaudes pour le petit-déjeuner (stand buvette-restauration de l'AFR devant l'Eglise)
- Dès 12h00 : restauration chaude avec frites – barbecue et buvette en plein air ou sous chapiteau
- Animation permanente et tombola sur le stand AFR

TARIFS D'IMPLANTATION (*) DES STANDS DE LA BROCANTE RUE DES DAMES

(*) Aucune personne non agréée par la Mairie et l'Association FAMILLES RURALES d'ATTON ne pourra prétendre s'installer au titre de participant au déballage BROCANTE-VIDE GRENIERS sur le territoire d'ATTON ce jour du 28 août 2011.

- 10 € les 5 mètres linéaires sur les trottoirs aux espaces signalés.
- 1,50 € le mètre supplémentaire.

½ TARIF POUR LES RESIDENTS ATTONAIS

MISE EN PLACE DES STANDS à partir de 6h00
FIN DE LA MISE EN PLACE (**) à 8h00

(**) Tout stand réservé qui ne serait pas occupé par son locataire à 8h pourra être attribué à un autre locataire s'acquittant du droit de place.

A partir de 8h00, la Rue des Dames sera absolument piétonne, interdite à tous véhicules !!!

FIN DE LA BROCANTE à 18h30

Pour tout renseignement complémentaire et demande d'inscription :

- Mme Hélène GUERZONI
1 407 avenue des Etats-Unis – 54700 ATTON – Tél. : 03 83 81 36 42

- Secrétariat de Mairie d'ATTON
1 rue des Dames – 54700 ATTON – Tél. : 03 83 82 11 72

- Contact de l'association : afratton@orange.fr ou sur le site (<http://www.atton.eu> – onglet Associations – Familles Rurales).

NOUVELLE MANIFESTATION DE THEATRE :

le 1er octobre

ACCUEIL DE LOISIRS :

a semaine du 24 au 28 octobre

DEFILE D'HALLOWEEN :

le samedi 29 octobre



CCAS

Centre Communal d'Action Sociale Le bureau : dont les membres du conseil municipal, Denis Jacquemin, Christian Lejeau, Edith Marchal, Mylène Guerzoni, Martine Benoît, Nicolas Penel. Actions : le CCAS est là pour apporter son soutien aux personnes qui rencontrent de graves difficultés au cours de leur vie. Ne pas hésiter à se faire connaître, la discrétion est de rigueur. Le CCAS, c'est également le plan canicule mis en place en 2006 afin de recenser les personnes seules âgées ou handicapées qui pourraient avoir besoin d'aide et de surveillance en cas de grandes chaleurs. Colis de Pâques : cette année, le CCAS a remis 64 paniers garnis aux aînés de la commune âgés de 70 ans et plus. Ce joli panier fut une belle et agréable surprise pour toutes les personnes, qui ont accueilli chaleureusement les membres du CCAS. Actions prochaines : en octobre, le CCAS participera à la vente des «Brioche de l'Amitié». En novembre, il collectera des denrées pour la Banque alimentaire. Et le 11 novembre, l'organisation du traditionnel repas des Aînés de la commune.

COMITÉ DES FÊTES

COMITÉ DES FÊTES COMPOSITION

PRÉSIDENT : Thierry Rouyer

MEMBRES DU CONSEIL : Patrick Mahaut, Denis Jacquemin, Pierre Morin, Edith Marchal, Christian Lejeau

MEMBRES EXTÉRIEURS AU CONSEIL : Jérôme Barbelin, Olivier Cherry, Bernadette Lejeau, Jean-Christophe Lanno

Thé dansant du 27 février

Si cette 3e édition a connu une affluence moindre que la précédente, l'orchestre «Fusion Orchestra» et sa chanteuse danseuse Cassandra ont su maintenir l'ambiance et les couples ont passé une excellente après-midi sur la piste.

MANIFESTATIONS À VENIR

Les prochaines manifestations du second semestre sont :

La soirée Loto du samedi 24 septembre

L'après-midi spectacle de la Saint-Nicolas du dimanche 27 novembre.



VIE DE LA COMMUNE

Vie de la commune Don du sang Lundi 3 janvier, 30 généreux donateurs volontaires se sont présentés au car de l'établissement français du sang, 27 ont été prélevés dont un nouveau donneur. Le stock de produits sanguins étant passé sous le seuil d'alerte, un appel est lancé aux donateurs lorrains, en particuliers aux jeunes.



Voeux du maire et maisons décorées
Cette 16e et traditionnelle cérémonie qui réunit toujours une nombreuse affluence



Don du



Maisons décorées

est l'occasion d'annoncer les réalisations de l'année 2011. La plus importante est l'aménagement de la voie piétonnière le long de la RD120 vers Pont-à-Mousson. C'est aussi l'occasion de récompenser les gagnants du concours des Maisons Fleuries et ceux du concours des Maisons Illuminées.

Les cents ans de Lucie Lejeau La municipalité a fêté le vendredi 11 mars le siècle de Lucie Lejeau. Née Chardin le 9 mars 1911, Lucie a passé quasiment toute sa vie à Atton. En 1945, elle épouse Charles Lejeau, qu'elle a eu la douleur de perdre en 1989.

Entourée de ses 6 enfants, 9 petits-enfants et 12 arrière-petits-enfants, elle a reçu de Gérard Liger maire un bouquet de 100 roses rouges. Malheureusement, Lucie Lejeau est décédée le 30 mai. Une foule nombreuse a assisté à ses obsèques en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois d'Atton.



100 ANS Lucie LEJFAU



Carnaval écoles

Carnaval des écoles Vendredi 25 mars la défilé dans le village du carnaval des classes maternelles. La thème de l'année étant le toucher, les mains et les pieds étaient nombreux, mais il y avait aussi des fées et des princesses.

Parcours du cœur Ce 4e parcours du cœur attonais a réuni samedi 2 avril 85 participants répartis en deux parcours de 8,5 et 10 km. A l'arrivée l'équipe de la Croix Rouge a fait une démonstration de gestes qui sauvent. Le challenge de l'association la plus représentative a été remporté par le

FJEP de Jezainville avec 19 participations, détrônant Familles Rurales d'Atton qui détenait les trois précédentes éditions.



Les bruyants brouants Après un an d'absence, Jean-Christophe Lanno a réuni une dizaine de jeunes qui du jeudi 21 au samedi 23 avril ont arpenté les rues du village en faisant tourner bruyants leurs crécelles pour remplacer les cloches parties à Rome.

Récital de percussions.

Dans le cadre de Pratiq'AM de la Com'com, le concert de marimba et de vibraphone, instruments de percussion peu courants a attiré une cinquantaine de mélomanes. Ils ont été enchantés par la prestation des deux percussionnistes, Anne Midol-Monet et Estelle Heymes qui ont été généreusement applaudies.



Les cérémonies du souvenir Guerre d'Algérie : ce 19 mars, date de cessez le feu est la seule valable pour les anciens d'Algérie. Cérémonie imposante qui a réuni une soixantaine de participants dont une importante délégation de la FNACA de PAM, Michel Grenouillet En tête, un porte-drapeau, onze musiciens de la fanfare de Nomény, les élus locaux et cinq enfants de la commune qui chantèrent «La Marseillaise» à la fin de la cérémonie. Un café a réchauffé les participants à la salle Emie-Gallé Guerre 39-45 : si l'affluence était moins nombreuse, le recueillement était aussi profond, même si la cérémonie a été avancée au 7 mai.



FC ATTON

FC Atton Le bureau

Président : Jean-Louis Geoffroy

Vice-président : Ghislain Ansement

Trésorière : Nathalie Geoffroy

Trésorière adjointe : Danièle Ansement

Secrétaire : Priscilla Geoffroy

Secrétaire adjointe : Delphine Cherry

Les effectifs Equipes seniors : elles totalisent 45 licenciés et évoluent dans le championnat de district Meurthe-et-Moselle Sud. A la fin de la saison 2010-2011, l'équipe A est 1ère du groupe A de Troisième Division avec 43 pt (13 matches gagnés, 4 nuls, 1 perdu), 46 buts marqués et 15 encaissés, le meilleur buteur est Morgan Prillieux.

L'équipe première jouera donc la prochaine saison en Deuxième Division. L'équipe B est 6e du groupe F de Quatrième Division avec 22 pt (6 matches gagnés, 4 nuls et 8 perdus), 37 buts marqués et 34 encaissés. Equipes jeunes : les débutants au nombre de sept, lors des plateaux, ils jouent dans une bonne ambiance et se distinguent. L'équipe des U 13 a fusionné avec Leyr.

Les entraîneurs : Les équipes seniors sont entraînées par Ghislain Ansement, secondé par Patrick Pilarczik et Serge Boffin. Johan Goncalvés est dirigeant de l'équipe B. Les jeunes sont entraînés par Olivier Cherry et Manuel Gatica.

Les arbitres : les deux arbitres du club sont François Blaise et Etienne Eddy.

Les manifestations écoulées :

Réveillon de la Saint-Sylvestre : Pour la deuxième année consécutive le réveillon du FC Atton a fait le plein, le président Jean-Louis Geoffroy est un homme heureux, mais avec un petit pincement au coeur, car il a encore dû refuser des inscriptions. Il a donné le départ des festivités en ouvrant le bal avec Delphine Chery sa secrétaire adjointe. Ambiance et gaîté furent maintenues toute la soirée grâce au dynamisme de DJ Double Face.

Soirée Loto du samedi 9 avril : la salle Emile-Gallé a fait le plein et les deux compères Jean-Louis et Olivier ont fait durer le suspense jusqu'à la fin.

MANIFESTATIONS FUTURES :

Samedi 2 juillet : grande fête du foot au stade, pour l'accès en 2e division de l'équipe A. A 15 h, match Anciens d'Atton-Equipe B, à 17 h match Equipe A-CS Blénod et à 19 h 30 inauguration de l'espace du Pâquis.

Samedi 9 juillet : concours de pétanque

Jeudi 14 juillet : traditionnel Méchoui

Du samedi 27 au lundi 29 août : fête patronale et concours de quilles

Samedi 3 décembre : soirée Loto

Samedi 31 décembre : réveillon de la Saint-Sylvestre





Comité de Gérontologie Seille-Natagne-Moselle

Le Comité couvre 15 villages et propose des activités diverses, culturelles, créatives et informatives. Les agapes des joyeux «Gérontes» : Le Comité de Gérontologie Seille-Natagne-Moselle organisait son repas annuel le samedi 29 janvier, à la salle Emile-Gallé à Atton. Les convives au nombre d'une centaine étaient accueillis par la présidente Simone Perrard. Le repas honoré par la présence de Gérard Liger, maire et de Noël Guérard, conseiller général, se déroula dans une ambiance chaleureuse due à l'excellent repas concocté par «Restaurabelle» de Pompey et à l'interprétation a capella, entre chaque plat, par les joyeux gérontes de chansons et chansonnettes françaises. Nourrir sa santé : Cet atelier sur la nutrition, était composé d'une conférence-débat, le mercredi 2 février à Loisy, présentée par un nutritionniste Thierry Michel, sur «Les enjeux de la nutrition». Trois séances ont suivi «Nutrition et rétine» le mercredi 9 février, «Nutrition et cardio protection» le mercredi 16 février et «Nutrition et cerveau» le mercredi 23 février. Concert de musique andalouse : Les mélomanes ont été entraînés dans un long voyage musical avec le groupe Dunya et ses musiques Andalouses, le vendredi 18 février à l'Espace Monri-chard de Pont-à-mousson. Assemblée générale : Elle s'est tenue à Champey-sur-Moselle le mardi 19 avril, présidée par Simone Perrard. Les deux relais d'Atton Mylène Guerzoni et Pierrette Morin ne se sont pas représentées et ont été remplacées par Martine Varnier et Denise Frantzen. Sortie au pays des Trois Frontières : Elle s'est déroulée le vendredi 20 mai avec la visite du fort du Hackenberg de la ligne Maginot à Veckring. Après le repas au restaurant à Koeningmacker, la digestion s'est faite en croisière sur la Moselle et visite de la ville de Remich.



PORTRAIT Caroline Schmitt Reine de la coiffure

Mettez-lui une paire de ciseaux entre les mains et elle fera de vos cheveux ce qu'elle veut. Caroline Schmitt, 20 ans, jeune Attonaise, membre de l'équipe de France de coiffure est une fierté de la profession. Elève en 3e au lycée Marquette à Pont-à-mousson, son proviseur disait : «N'allez pas vers la coiffure, vos notes vous permettent de viser plus haut». Mais Caroline a tenu bon et à choisi le métier de ses rêves. Ciseaux en main, elle a décroché son CAP de coiffure Styliste Visagiste, puis son Brevet Professionnel. Elle est actuellement en 2e année de maîtrise. Depuis quelques années, Caroline a su rassurer son entourage. Participant à de nombreux concours, elle remporte deux années de suite, en 2008 et 2009, au salon Beauté Sélection à Metz, le prix «Oscar de l'élégance». En octobre 2008, elle intègre l'équipe de France de Coiffure. Sélectionnée pour participer aux championnats du monde de coiffure avec l'équipe de France qui se sont déroulés à Paris du 6 au 8 novembre 2010, elle a obtenu la médaille de bronze par équipe dans la catégorie juniors dames. Après avoir remporté le titre régional Lorraine à Epinal en 2010, en février 2011 elle remporte la médaille d'or à la finale nationale des Olympiades des Métiers (Worldskills France) à Paris, elle va donc représenter la France au WorldSkills London à Londres du 5 au 8 octobre 2011. Après avoir repris l'entraînement en équipe de France, elle a fait un véritable festival à la Coupe d'Europe les 28 et 29 mai 2011, à Dublin (Irlande) en remportant 3 médailles d'or. Caroline est montée sur la plus haute marche du podium en individuel, en «coiffure créative» et en «coiffure du soir» (hair by night) et en équipe, grâce aux deux médailles de bronze de son équipière. Pour préparer la finale



internationale des olympiades ; Caroline participe à des stages de préparation physique et mentale, qui se déroulent à l'INSEP à Paris. La coiffure est une discipline qui demande créativité et rigueur, un sentiment partagé par ses collègues, pour qui la passion est le



véritable moteur de réussite. «La compétition, c'est aussi une école de vie, dit-elle, monter un chignon en 18 minutes, cela vous apprend à travailler vite et bien, de quoi prendre de l'assurance dans son travail quotidien. Pour réussir à un haut niveau, le travail journalier est impératif. Après le boulot et pendant les jours de repos, c'est souvent entraînement de 8 h du matin jusque tard dans la soirée. J'ai un rythme de vie speed, mais je suis heureuse dans mon univers». Fort de toutes ses expériences acquises, Caroline espère gagner en dextérité, qualité essentielle pour ouvrir un jour son salon, «Vous verrez, mes clients en sortiront embellis, mieux dans leur peau et donc plus heureux».



Opération Programme d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONT A MOUSSON SOUTIEN LA REHABILITATION DES LOGEMENTS ANCIENS

Historique :

Après une année 2008 consacrée à l'étude des besoins en matière de rénovation de l'habitat ancien (une enquête a notamment été adressée à l'ensemble des propriétaires), une convention d'OPAH a été signée mi-2009 entre la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson, l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), définissant des objectifs opérationnels et réservant des enveloppes de subventions pour trois ans.

GROS PLAN SUR CETTE OPÉRATION À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

Comme son nom l'indique, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a pour objectif premier d'améliorer l'habitat ancien (15 ans et plus) en encourageant les propriétaires privés à réaliser des travaux de rénovation des logements qu'ils occupent ou qu'ils destinent à la location. Tous les travaux de mise aux normes de confort (sanitaires, isolation, chauffage, électricité), de réhabilitation (réfection de toiture, remplacement de menuiseries, ...), ou d'adaptation au handicap ou à la perte de motricité (remplacement de baignoire par une douche, monte-escalier, ...) peuvent ainsi bénéficier de subventions de l'ANAH, sous certaines conditions :

- travaux réalisés par des entreprises qualifiées,
- plafonds de ressources pour les propriétaires occupants, plafond de loyer pour les logements locatifs.

Concrètement, la Communauté de Communes, sur la base d'un objectif de 170 logements à réhabiliter, a obtenu de

l'ANAH la réservation d'une dotation de 800.000 € de subventions pendant trois ans, c'est-à-dire jusqu'au printemps 2012 :

- Les aides pour les propriétaires occupants peuvent représenter de 20 à 70 % du montant des travaux plafonné, selon les ressources des familles et la nature des travaux envisagés
- Les subventions sur le parc locatif s'échelonnent sur les mêmes bases, selon les travaux prévus et l'engagement pris par le propriétaire en termes de plafonnement du loyer après rénovation.

La Communauté de Communes a mandaté le Centre d'Amélioration du Logement de Meurthe et Moselle (CAL) pour assurer l'animation de cette opération. Le rôle du CAL est d'être l'interlocuteur des propriétaires privés dans leurs projets de travaux sur différentes missions : informations techniques et administratives sur les aides, leurs conditions d'obtention et les démarches à entreprendre, études de faisabilité et montages financiers, assistance à la constitution des dossiers.

Pour toutes informations sur les aides auxquelles vous pourriez prétendre, le CAL assure un accueil téléphonique (03-83-30-80-60 tous les après midis), et des permanences régulières en mairie.

Vous pouvez vous rendre, sans rendez-vous, aux permanences tenues dans plusieurs mairies de la Communauté de Communes. En voici le planning :

- 2ème et 4ème mardi du mois :
 - 9h30 – 10h30 : Pont-à-Mousson
 - 11h00 – 12h00 : Blénod-lès-Pont-à-Mousson
- 3ème mardi du mois :
 - 9h30 – 10h30 : Maldières
 - 11h00 – 12h00 : Atton

Avec cette opération qui s'adresse aux propriétaires privés, la Communauté de Communes souhaite créer de bonnes conditions pour mettre en œuvre un volet important de sa politique de l'habitat portant sur l'amélioration du parc de logements existants et du cadre de vie. Aussi, n'hésitez pas à contacter sans attendre l'équipe du CAL, que vos projets de travaux soient immédiats ou à plus longue échéance.

Mairie d'Atton



Adresse postale :

1 rue des Dames - 54700 ATTON - FRANCE

Numéro de téléphone :

03.83.82.11.72 + 33.383.821.172

Numéro de Fax :

03.83.82.11.14 + 33.383.811.114

Adresse Email : mairie.atton@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

lundi - de 14h00 à 19h00

mardi - de 8h00 à 12h00

mercredi - de 9h00 à 12h00

jeudi au vendredi - de 8h00 à 12h00

samedi - de 8h00 à 12h00